

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITES

FICHE PRATIQUE

Dernière phase - PHASE 3



LE CONTEXTE

Dans le cadre de la crise sanitaire, le fonctionnement de l'université a été organisé par un Plan de Continuité d'Activités (PCA) lors de la fermeture de l'établissement puis un Plan de Reprise d'Activités (PRA), à compter du 11/5/2020. Ces deux documents de référence ont été présentés au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le plan de reprise d'activités constitue un outil de gestion indispensable pour assurer la reprise progressive des missions de formation, de recherche et de fonctionnement des services administratifs. Il garantit la sécurité des usagers, des personnels et des biens.

Pour cette crise Covid-19, au regard de l'amélioration de la situation sanitaire, **le PRA a été organisé en 3 phases**. Dans les 1^{ère} et 2^{nde} phases, le travail à distance était privilégié avec un retour progressif des agents sur site. **La 3^e et dernière phase privilégie le travail de chaque agent en présentiel, tout en maintenant les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale.**

L'étape suivante sera la reprise totale des activités sur site.

La mise en application de la troisième et dernière phase du PRA débutera le 29 juin 2020.

A titre d'exemple, pour le campus Sciences, les moyens logistiques et organisationnels ont permis un taux de présence maximum de 40 % des agents lors de la phase 2 qui a débuté le 3 juin 2020. Il sera porté à 60 % pour la 3^e et dernière phase.

PHASE 1

[11/05-1/06]

PHASE 2

[2/06-29/06]

PHASE 3

[29/06-24/07]

REPRISE TOTALE

[17/08]

A noter que l'Université sera fermée administrativement du 24 juillet au soir au 17 août au matin.



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



01 PRÉSENCE SUR SITE

Afin de garantir une reprise dans les meilleures conditions et une préparation optimale de la rentrée universitaire, les personnels doivent établir, en lien avec leur responsable hiérarchique, le planning de reprise en présentiel.

La reprise des activités sur site est confiée aux directeurs de composantes, de structures de recherche et de services qui veilleront à trouver les solutions les mieux adaptées pour répondre aux missions de l'établissement.

Ainsi, à partir du 29 juin, tous les personnels mobilisables (sauf restriction médicale) ont vocation à revenir en présentiel sous réserve de la mise en œuvre des gestes barrières et de la distanciation sociale (qui conditionnera la capacité d'accueil de chaque site). Une attention particulière sera portée à la situation individuelle des agents, ainsi qu'au respect des conditions sanitaires et de travail.

Les personnels dont les modalités de travail à domicile ne sont pas satisfaisantes ou qui ne peuvent travailler à domicile bénéficieront prioritairement d'un retour à temps plein, dès le 29 juin 2020.



**JE SUIS
PERSONNEL**

- **Je suis actuellement en travail à distance :**
 - Je me rapproche de mon responsable hiérarchique pour connaître l'organisation de ma reprise sur site pendant la phase 3 du PRA.
 - Je continue de travailler à distance quand je ne suis pas sur site.
 - **Je suis en autorisation exceptionnelle d'absence. Mon activité ne permet pas un travail à distance :**
 - Je me rapproche de mon responsable hiérarchique pour organiser ma reprise du travail à temps plein sur site dans le respect des règles sanitaires en vigueur.
 - **Je suis en autorisation exceptionnelle d'absence. Je suis en garde d'enfants (possible jusqu'au 4 juillet) :**
 - Je transmets obligatoirement un justificatif fourni par la Mairie ou l'école de mon enfant à mon responsable hiérarchique attestant de l'impossibilité de le prendre en charge.
 - Je me rapproche de mon responsable hiérarchique pour organiser une reprise du travail à temps plein sur site, dans la mesure du possible.
 - **Je suis personnel à risque :**
 - Je me signale auprès de la médecine préventive pour examiner les conditions possibles de reprise.
- ➔ <https://intranet.ups-tlse.fr/medecin-de-prevention/>

- **Pour les activités menées à distance :**
 - Je privilégie et planifie le retour des agents lors de cette dernière phase du PRA.
 - Je continue d'accompagner au quotidien les personnels dans l'exercice de leurs missions à distance.
- **Pour les activités ne pouvant pas être menées à distance :**
 - J'organise un planning de reprise à temps plein en lien avec l'agent.

Dans les deux cas :

- Je veille au bon respect des mesures de sécurité sanitaire (respect des gestes barrières et de la distanciation sociale...).
- Je m'assure de l'échelonnement des présences le cas échéant (notamment en cas de partage à moins d'un mètre de bureaux).
- J'organise la remise des masques mis à disposition par l'établissement.
Deux masques en tissu lavables USN catégorie 1 (usage non sanitaire) sont mis à disposition des personnels et des personnels hébergés.

Le port du masque n'est pas obligatoire quand les mesures de distanciation sociale sont respectées.

02 MANIFESTATIONS ET RÉUNIONS

- Les événements culturels et scientifiques restent annulés jusqu'à la rentrée.

A partir du 29 juin, les salles de réunions sont accessibles selon un planning d'occupation limité à un créneau quotidien pour permettre le nettoyage.

La jauge d'occupation est réduite au moins de moitié.

Leur utilisation reste conditionnée au respect des mesures sanitaires en vigueur :

- Désinfection des mains en entrant dans la salle ((gel ou solution hydro-alcoolique).
- **Distanciation minimale d'un mètre entre participants.**
- Respect des sens de circulation lorsqu'ils sont établis.
- Ouverture des portes pour faciliter la ventilation.

Le port du masque n'est pas obligatoire quand les mesures de distanciation sociale sont respectées. Il reste recommandé pour les personnes à risque et obligatoire lorsque les conditions de sécurité ne sont pas pleinement réunies.

- Les réunions peuvent être organisées en visio-conférence ou en conférence téléphonique.

03 RESTAURATION

Deux points de vente à emporter (sandwiches, salades, menus, boissons...) sont ouverts sur le campus de Rangueil.

● Cœur de blé Upsidum (1^{er} étage)

Les horaires d'ouverture sont de 11h30 à 14h du lundi au vendredi.

L'espace a été entièrement aménagé pour que les mesures de sécurité sanitaires soient respectées (balisage, marquage au sol, protection des employés...)

Pour fluidifier le service et réduire le temps d'attente, un service de précommande téléphonique est désormais disponible au 05 34 42 58 87 de 8h à 10h.

Le projet de réouverture de l'Upsidum est en cours.

Une information sera diffusée très prochainement.

● Cafet' au Théorème du Crous

Les horaires d'ouverture sont de 10h30 à 15h du lundi au vendredi

Ce service se fera exclusivement en vente à emporter dans les respects des gestes barrières et des mesures de distanciation.

Pour plus d'information : www.crous-toulouse.fr/actualite/ventecafet/

04 CRÈCHE UPSIMOMES

La crèche de l'Université ouvre à nouveau pour l'ensemble des 68 familles bénéficiaires.

Les horaires d'ouverture sont de 7h30 à 18h30.

Sous réserve de places disponibles, la crèche peut encore accueillir quelques nouvelles familles jusqu'au 17 juillet.

Une organisation rigoureuse, dans le respect des mesures d'hygiène et des gestes barrières, est nécessaire afin de protéger les enfants, les personnels et les parents.

En particulier, en restant à l'entrée, les parents doivent obligatoirement porter un masque, mettre des sur-chaussures et se laver les mains au gel hydro-alcoolique.

La distanciation physique entre les parents et les personnels doit être respectée.

05 CONGÉS

L'université fermera administrativement pendant trois semaines du vendredi 24 juillet au soir au lundi 17 août au matin.

Les règles demeurent inchangées pour les modalités de gestion des congés : les droits à congés annuels sont ouverts **du 1^{er} septembre au 31 août de l'année universitaire**. Les congés acquis au titre de l'année universitaire doivent être pris au plus tard le 31 août de l'année considérée.

Un report peut, à titre dérogatoire, être accordé sur autorisation expresse du responsable de service et sous réserve des nécessités de service jusqu'au 30 novembre de l'année universitaire suivante.

Ces dispositions permettent de prendre en compte les différentes situations qui peuvent se rencontrer :

- Une mobilisation importante et nécessaire des personnels au moment de la rentrée.
- La possibilité d'une mobilisation des personnels pendant la période estivale, pour accomplir des missions indispensables sur cette période. Dans cette hypothèse, un report exceptionnel des congés, pourra donc être autorisé pour nécessité de service.

Pour l'année 2020, les règles d'ouverture et d'alimentation du compte épargne temps (CET) sont identiques à celles des années précédentes. Toutefois, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, certains plafonds concernant l'utilisation des jours déposés sur le CET ont été rehaussés par arrêté du 11 mai 2020.